



Billet du président

Affaires sociales – Les grands défis de la prochaine législature

Aujourd'hui, 23 octobre 2011, le peuple suisse renouvelle ses autorités fédérales.

Grand jour, s'il en est, car des résultats dépendra le visage social de la Suisse pour les quatre prochaines années. Mais au-delà des résultats que je ne connais pas pour l'instant, il y a les grands défis du futur qui attendent nos autorités et qui devront trouver des solutions au cours de la prochaine législature. Il suffit de penser à la sortie du nucléaire et aux énergies de substitution, à la sauvegarde des places de travail dans un contexte économique européen très chahuté, aux grands travaux de modernisation des transversales alpines et du réseau ferroviaire global, à la grande crise financière qui secoue l'Europe, dans laquelle la Suisse est impliquée, qu'elle le veuille ou non, au rôle de la Suisse face aux flux migratoires, et j'en passe.

Sur le plan des affaires sociales aussi, notre pays est placé devant d'immenses défis qu'il faudra affronter sous peine de mettre en danger notre sécurité sociale tout entière. En premier lieu, je pense bien sûr à la 12^e révision de l'AVS. Cette assurance de prévoyance-vieillesse de base devra, comme jusqu'ici, être sociale, solidaire et universelle, tout en respectant le mandat constitutionnel voulant que les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée. Répondre à ce principe implique une adaptation régulière des rentes à l'augmentation du coût de la vie en se fondant sur l'indice mixte, à savoir l'évolution des coûts et l'évolution des salaires. Pour assurer son financement à long terme, cette assurance devra pouvoir compter sur une contribution publique substantielle de la Confédération. Instaurer un frein aux dépenses institutionnel serait dommageable pour cette assurance éminemment sociale. Les retraités de ce pays savent la valeur de cette assurance sociale. Ils ne prêteront pas la main à des mesures de démantèlement caché, telles que l'individualisation ou la flexibilisation des rentes. Depuis 1948, l'AVS a pris en compte le vieillissement de la population par dix révisions successives. Elle est financièrement stable et même

bénéficiaire. Dès lors, on ne change pas quelque chose qui marche bien ! On l'aménage lorsque c'est nécessaire au gré des impératifs économiques et sociaux.

Le fait que les rentes AVS-AI actuelles ne suffisent plus à près d'un cinquième des rentiers au bénéfice d'une prestation complémentaire pour nouer les deux bouts est choquant à plus d'un titre. Le problème réside dans la non-indexation au renchérissement du montant des loyers pris en compte dans le calcul des rentes PC. Ces montants ont été fixés pour la dernière fois en 2001 et n'ont plus été adaptés depuis lors. Pourtant, durant cette période, les loyers ont augmenté de 15 %. Dans certaines régions, les loyers plongent ainsi certains rentiers AVS-AI dans la précarité. Il appartiendra donc au nouveau Parlement de trouver enfin une solution équilibrée à ce problème indigne pour la Suisse.

L'initiative populaire pour l'instauration d'une caisse-maladie publique émanant des fédérations de consommateurs, du centre gauche, des milieux médicaux et paramédicaux et de certains cantons va aboutir incessamment, puisque plus de 80'000 signatures ont déjà été récoltées. Il appartiendra donc au nouveau Parlement de se prononcer sur l'instauration de cette caisse publique, car, il faut bien l'avouer, la LAMAL est dans tous ses états. Les primes de l'assurance-maladie prennent l'ascenseur et force nous est de constater qu'on ne peut continuer dans cette spirale infernale. Les mesures prises jusqu'ici par le Département de l'Intérieur ne suffisent pas à contrer la progression des coûts de la santé. Il faut donc un nouveau remède.

La 6^e révision de l'AI est aussi au menu de la prochaine législature. Elle vise à réduire ou à supprimer plus de 16'000 rentes en cours de manière à ce que, au-delà de 2017, le financement additionnel de l'AI que le peuple a approuvé devienne caduc. Les personnes qui seront touchées par cette mesure devront être

réintégrées au marché normal du travail. Si cette révision veut avoir des chances de succès, il faut que les entreprises soient obligées de créer un nombre correspondant de places de travail réservées aux personnes souffrant d'un handicap. C'est la seule façon d'atteindre les buts de réinsertion fixés dans cette révision. Le dernier mot appartient donc aux nouvelles autorités fédérales.

Les caisses de pensions du 2^e pilier sont mises à rude épreuve du fait de la volatilité de la bourse. Le taux d'intérêt minimum a déjà été ramené de 2 à 1,5 %. Les taux de conversion seront soumis inévitablement à une nouvelle attaque des milieux

bancaires et des assureurs privés. Il faut donc s'attendre très rapidement à la mise en œuvre de la deuxième révision de la LPP.

Le résultat des élections sera donc déterminant pour l'avenir social de ce pays. De toute manière, nous poursuivrons notre combat inlassable pour dénoncer les injustices et les disparités sociales. Gageons que la prochaine législature nous facilitera le travail.

Michel Pillonel

Vivre plus longtemps, rester actif sans être « vieux »

Suppression des limites d'âge

Dans le cadre des rencontres entre Monsieur le Conseiller d'Etat P.-Y. Maillard, chef du Département de la santé et de l'action sociale, et les organisations et associations en lien avec les personnes retraitées, la FVR a mis la problématique de la discrimination liée à l'âge à l'ordre du jour.

En complément de nos informations données dans le Bulletin no. 21 du printemps 2011, il nous paraît intéressant de transmettre les éléments de l'étude juridique détaillée effectuée par le Département, d'où il est ressorti que, s'agissant « du droit positif vaudois, le législateur cantonal a effectivement fixé une limite d'âge de septante ans pour toutes les fonctions dont le terme ne dépend pas directement de la retraite et qui ne sont pas de nature politique. Cela étant, en raison de l'évolution de notre société, l'article 8, alinéa 2 de la Constitution fédérale faisant précisément référence à l'interdiction de discrimination fondée sur l'âge, la constitutionnalité d'une limite d'âge pour les autres fonctions pourrait être revue si le caractère raisonnable de la limite n'est plus considéré comme avéré. A ce titre la question pourrait se poser s'agissant de la suppression de cette limite d'âge dans la législation vaudoise ».

Rappelons que, dans un premier temps, un recensement des situations concernées a été décidé.

Par ailleurs, il est intéressant de noter, par exemple, que lors d'un récent examen des statuts d'une fondation de droit public par l'organe délibérant d'une commune vaudoise, une proposition de supprimer l'article stipulant que les membres du Conseil « sont considérés comme démissionnaires au terme de l'année dans laquelle ils atteignent l'âge de 70 ans » a été

refusée. Les arguments développés expliquaient notamment que « s'il y a discrimination, ce n'est pas envers les personnes âgées, mais envers les jeunes, qui voient les postes pour lesquels ils seraient prêts à s'engager bloqués par des bien plus âgés qui s'estiment être encore et toujours indispensables ».

A cet égard, il convient de noter que la société de longue vie est un concept assez récent qui exige de nouveaux aménagements et la prise de conscience collective a encore du chemin à parcourir.

Dialogue entre les générations

La Fédération vaudoise, consciente qu'elle peut jouer le rôle d'interlocutrice dans un dialogue visant à améliorer la compréhension mutuelle des générations, vient de prendre contact avec la nouvelle Commission de jeunes du Canton de Vaud qui s'est constituée le 9 mai dernier. Une première rencontre a permis de discuter des attentes réciproques et de réfléchir à la forme d'un futur partenariat. Cela étant, il a été notamment relevé la préoccupation commune des jeunes et des aînés au sujet des régions périphériques mal desservies par les transports publics.

Cette prise de contact a été conviviale et fructueuse et les premiers échanges de vues prometteurs. Notons enfin que cette jeune commission est en train de répartir ses tâches en mettant sur pied des groupes de travail. D'ores et déjà, la FVR se réjouit de développer un dialogue entre les générations vaudoises.

Christiane Layaz-Rochat, présidente de la Fédération vaudoise

Mouvement Chrétien des Retraités – Vie Montante (MCR – VM)

Nous avons à la Vie Montante durant l'année 2010 – 2011 travaillé sur le thème « Choisir d'aimer »; ce thème a suscité un grand intérêt. Le prochain thème « l'espérance têtue » 2011 – 2012 a déjà provoqué une certaine surprise, ce titre étant assez inhabituel, mais vous le verrez lors des présentations, vous aurez autant de plaisir à le découvrir que celui que nous avons eu à l'élaborer.

Quel est le signe distinctif du MCR-VM. Un badge ? un pin's ? une étiquette sur le front ?

Non, rien de tout cela. Notre signe distinctif est notre foi. Notre signe distinctif est notre manière de nous comporter avec les autres, notre signe distinctif est notre engagement.

Quel est notre engagement ? Il est probablement pour la plupart d'entre nous depuis notre jeune âge, dans les mouvements de jeunesse, dans diverses activités musicales, chorales, mouvements de jeunes, JOC, Scoutisme, engagement politique, et bien d'autres. On a pris l'habitude de s'occuper des autres, on a eu un engagement social, on a eu un engagement qui nous permet de bien vivre dans notre société.

Cet engagement ne cesse pas à l'âge de la retraite. On a la possibilité de s'engager, comme jeunes retraités à la garde de ses petits enfants; on a un rôle éducatif. On a la possibilité de

s'engager dans les mouvements senior, faire des voyages, même parfois parfaire ses connaissances par des cours pour seniors. Cela est la première partie de la retraite, l'âge où l'on a encore de beaux restes, où l'on peut encore faire du sport, faire partie de sociétés.

Mais on peut dire qu'actuellement nous avons presque trois générations à la retraite. La deuxième génération commence à avoir mal au dos, à avoir les mille misères de l'âge, on perd la mémoire; le dicton dit que quand on se lève le matin sans douleur, c'est qu'on est mort.

La troisième génération de retraités est souvent en EMS, quelquefois un peu oubliée.

Rendons-leur justice, ne les oublions pas. Ce sont eux qui souvent ont construit notre pays, notre communauté. Ils ont beaucoup donné de leur énergie, de leurs compétences lorsque les temps étaient très difficiles; ils ont bâti notre système social qui nous permet aujourd'hui de vivre dans une relative quiétude.

Il reste un travail important à faire, et c'est un combat de tous les jours tant sur le plan spirituel que matériel. N'oublions pas nos aînés.

Michel Demont, président MCR-VM

Volontariat over 65 au Tessin : une interdiction incompréhensible

Un problème qui touche de très près notre Associazione GenerazionePiù concerne l'interdiction pour les personnes âgées de plus de 65 ans de transporter des enfants avec un léger handicap depuis l'école jusqu'aux services nécessaires. Pour la deuxième fois, une demande adressée au Conseil d'Etat par notre secrétaire cantonal, Claudio Franscella, parlementaire tessinois, concernant le transport d'enfants légèrement handicapés, une pratique assez répandue dans le Mendrisiotto, a fait l'objet d'une réponse négative.

En effet, ça fait plus de 20 ans que notre association effectue un service de transport pour enfants avec un léger handicap, qui nécessitent un service comme logopédie, ergothérapie, physiothérapie et il n'y a jamais eu de problèmes. Le but consiste à fournir une aide aux familles qui ne disposent pas d'une deuxième voiture ou rencontrent des difficultés quand il s'agit de concilier les exigences entre travail, horaire scolaire et horaires des différents services.

La deuxième réponse du Conseil d'Etat répète l'interdiction en

soulignant que « garantir la sûreté et la qualité du service justifie la décision selon laquelle il n'est plus permis aux retraités de conduire les véhicules destinés au transport d'élèves avec handicap ».

Il faut bien souligner que le gouvernement tessinois a constitué un « Groupe de travail Volontariat 2 » dans le but de reconnaître et valoriser le volontariat. Quelle cohérence réside donc dans l'interdiction pour les over 65 ?

Le gouvernement démontre la même incohérence dans la conclusion de sa réponse: « Si le nombre de professionnels disponibles n'est pas suffisant, le Conseil d'Etat est prêt à confier cette tâche aussi à des personnes retraitées. »

Il y a incohérence flagrante de la part du gouvernement, mais nous qui aimerions rendre service ne sommes pas satisfaits. « Ridi pagliaccio » !!!!!!!

Maria Luisa Delcò

Valais : Année européenne du vieillissement actif

Le 20 octobre 2011, la Fédération valaisanne des Retraités (FVR) a décidé de soutenir la réalisation d'un cycle de conférences échelonnées d'avril à octobre 2012. Dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations, la FVR va traiter d'une manière interactive les six thèmes suivants à Monthey, Martigny, Saxon, Sion, Sierre et Viège:

- 1) Sécurité et solidarité intergénérationnelle,
- 2) Vivre chez soi à tous les âges,
- 3) Aînés face aux risques,
- 4) Retraités en action,

5) même thème, mais en allemand: *Bewegt ins Alter*,

6) *Aînés: mémoire vivante du pays*.

Le professeur et sociologue Jean-Pierre Fragnière est l'inspirateur de la réalisation de ce cycle de conférences. La FVR organise une telle manifestation pour la première fois de son existence. Comme le Parlement des Aînés et la Landsgemeinde, elle offre d'excellentes opportunités pour marquer la présence active des aînés dans la vie quotidienne du Valais.

Jean-Pierre Salamin, président de la FVR

Rapport choquant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Au mois de juin de cette année, l'OMS a publié un rapport selon lequel, en Europe, 10'000 personnes de plus de 60 ans sont battues, enfermées ou autrement maltraitées tous les jours. De plus, on estime à l'OMS qu'il y a 29 millions de cas par année de violence psychique sous forme d'offenses, d'insultes et de menaces à l'égard des personnes âgées et que la zone grise de ce sujet tabou est encore plus élevée.

Les résultats de ce rapport, fort de 100 pages, doivent faire réfléchir les collaboratrices et collaborateurs actifs dans la médecine, les soins et l'assistance sociale, d'autant plus que ces personnes se dévouent jour après jour par des actions et/ou services bien intentionnés pour le bien des personnes âgées malades, frêles ou invalides. En Suisse, au niveau national, régional et communal, nous disposons de beaucoup d'institutions et d'organisations qui entreprennent tout ce qu'elles peuvent pour maintenir le bien-être corporel et moral des personnes âgées. Et soudainement, la vie de ces personnes est détruite par des maltraitances!

Que signifient les conditions décrites dans le rapport de l'OMS pour notre société et pour les générations futures? En tout cas

qu'il faudra intervenir. L'évolution démographique est un grand défi pour nous tous. A mon avis, notre société – y compris les personnes âgées – n'est qu'au début de ce défi, qui peut aussi être considéré comme une chance. Un changement d'attitude doit avoir lieu dès que possible dans les familles et leur entourage, dans les institutions et organisations publiques existantes et aussi dans les commissions et associations politiques et sociales au niveau national, cantonal et communal. Il existe assez de possibilités concrètes d'amélioration (par exemple des critères de prévoyance et d'encadrement, des lignes de conduite, des recommandations pour l'assistance aux personnes âgées) pour enrayer le fléau de la maltraitance.

Joseph Zosso, Schmiten FR

Note de la rédaction: La Fédération Suisse des Retraités est membre de Alter Ego, association suisse contre la maltraitance envers les personnes âgées, Rue du Simplon 23, 1800 Vevey.

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux membres de notre Comité central

Juliane Bérard, Sion, enseignante de formation, a toujours travaillé auprès d'adolescents : école ménagère, école normale; puis a dirigé l'école ménagère cantonale de Châteauneuf et géré la transition vers le passage à une école professionnelle service communautaire.

Après une année sabbatique au Mexique, en 1979, Juliane a fait un diplôme à l'UED à Genève et exercé divers engagements bénévoles auprès du Centre Suisse-immigrés et des Magasins du Monde.

Retraitée en 2003, elle assume le secrétariat du Parlement

Valaisan des Aînés depuis 2005 et celui de la Fédération Valaisanne des Retraités depuis 2009.

Albert Marti, Marly/FR, ingénieur ETS, a exercé l'essentiel de son parcours professionnel aux Entreprises Electriques Fribourgeoises, devenues aujourd'hui le « Groupe E ». Il fut chef de la division « Ventes et achats d'énergie » et à ce titre il fut notamment chargé des questions de tarifs ainsi que de la communication et des relations publiques. Il a pris sa retraite en qualité de sous-directeur en 2000. De 2005 à 2010, il fut président du membre collectif « Association des Retraités et Bénéficiaires de Rentes Groupe E » (ARBRE) qu'il représente encore aujourd'hui au sein de la Fédération fribourgeoise des retraités.